

L'ARMÉE FRANÇAISE

1. L'ARMÉE FRANÇAISE A LA VEILLE DE LA DECLARATION DE LA GUERRE

À partir de 1911, le général Joseph Joffre est chef d'état-major général de l'armée. Il est chargé de préparer la guerre et, le cas échéant, de conduire les opérations en cas de guerre. Il est à la tête d'une armée puissante et nombreuse mais qui montre des faiblesses.

La défaite de 1871 a provoqué une prise de conscience, de la part du pouvoir politique et de l'autorité militaire, de la nécessité de réformer l'armée. Le recrutement, l'organisation de l'armée, la formation des militaires, l'organisation du haut commandement, l'équipement des unités deviennent des priorités. L'État consent donc de considérables efforts financiers et matériels pour moderniser l'armée française. De cette façon, la carte militaire de la France est redessinée avec la création des régions militaires en France dès 1873. Le service militaire obligatoire, universel et individuel est adopté en 1905. La création de l'École supérieure de guerre puis la création de l'état-major de l'armée en 1890 symbolisent la naissance d'un haut commandement au sein de l'armée française. L'adoption d'armes telles que le canon de 75 mm ou le fusil Lebel, la création de compagnies de mitrailleuses dans les régiments, la spécialisation de certaines compagnies du génie dans le chemin de fer ou l'aérostation, la mise sur pied d'une vingtaine d'escadrilles ou de régiments d'artillerie lourde ne sont que quelques exemples montrant que l'armée française ne reste pas à l'écart du progrès technique à la veille de la Première Guerre mondiale.

En revanche, cette armée, après avoir été « l'Arche sainte » à la fin du XIX^e siècle, connaît de violentes crises qui vont jusqu'à menacer l'unité du corps des officiers et nuisent à sa popularité (les affaires Dreyfus et des fiches, la répression des grèves, les inventaires, etc.). De plus, malgré les efforts entrepris au plan militaire, les officiers ne maîtrisent pas encore la coopération des armes sur le champ de bataille. La question du renseignement est négligée et l'instruction des cadres reste trop déficiente alors que les recrutements ne couvrent pas les besoins en cadres, particulièrement dans les armes savantes (artillerie et génie). L'avion, les mitrailleuses, les camions et les automobiles sont à peine intégrés dans la réflexion tactique. Enfin, la doctrine qui règne au sein du haut commandement est celle de l'offensive, comme partout en Europe. Certes des officiers, comme Lanrezac ou Pétain par exemple, ont fait part de leurs réserves au sujet de l'offensive. Cependant, l'armée française possède un plan, le numéro XVII, qui n'est pas à proprement parler un plan de campagne, mais plus un plan de mobilisation et de concentration des troupes. Le haut commandement français s'attend à une guerre terrible et meurtrière, parce qu'il ne méconnaît pas la puissance du feu, mais à une guerre courte. En effet, les moyens financiers, économiques, matériels et humains exigés par un conflit armé sont tels qu'il paraît matériellement impossible de pouvoir le prolonger au-delà de quelques mois.

Au total, l'armée française forme un corps à part entière dans la Nation. Elle est puissante et compte près de 750 000 hommes en métropole et 65 000 en Afrique du Nord. Elle est bien engagée sur la voie de la modernisation, mais doit encore surmonter de nombreux archaïsmes. À la mobilisation, peu d'hommes refusent de rejoindre leur corps. En une quinzaine de jours, près de 4 000 000 d'hommes sont mobilisés et plus de 1 500 000 sont déjà sur la frontière. Lors des premières batailles en Belgique et sur la frontière, l'armée française apprend vite à surmonter ses défaillances. Pour les Français comme pour tous les belligérants, les premiers combats sont un apprentissage sanglant. Tous les pays en guerre partagent ce point commun : rien ne s'est passé comme prévu et c'est probablement sur le plan militaire que la distance entre la guerre imaginée et la guerre vécue a été la plus grande.

2. L'ARMÉE FRANÇAISE EN QUELQUES CHIFFRES

À partir de la loi de 1913, le recensement s'effectue à 19 ans, le temps dans l'armée active dure trois ans et au total, la durée des obligations militaires est de 28 ans.

À la veille de la déclaration de la guerre, l'armée active est forte de 750 000 hommes, encadrés par 30 000 officiers.

Dans les jours qui suivent la mobilisation, la France mobilise environ 3 600 000 hommes dont 55 000 officiers de réserve. Dans la zone des armées, 1 700 000 hommes sont concentrés, parmi lesquels 1 300 000 combattants.

Elle aligne 22 corps d'armée (21 en métropole plus le 19^e corps d'armée en Algérie). Un corps d'armée est constitué de 45 000 hommes.

Elle met en ligne 44 divisions d'infanterie active, dont trois coloniales, 25 divisions de réserve, 12 divisions de territoriale et 10 divisions de cavalerie.

Une division d'infanterie active est forte d'environ 400 officiers, 16 000 hommes, 3 000 chevaux, 36 canons et 500 voitures hippomobiles. Son déploiement sur route forme une colonne d'une quinzaine de kilomètres.

L'artillerie française est constituée de 4 100 pièces de campagne, dont 3 930 canons de 75 mm et 120 canons de 65 mm de campagne. L'artillerie lourde est insuffisante : une centaine de canons Rimmel (155 mm), 160 pièces de 120 mm (court et long).

En métropole, l'armée comprend 221 régiments d'infanterie (173 régiments d'infanterie, un régiment de sapeurs-pompiers et 12 régiments d'infanterie coloniale), 79 régiments de cavalerie (cuirassiers, dragons, chasseurs, hussards), 81 régiments d'artillerie (artillerie de campagne, artillerie de montagne, artillerie à pied, artillerie montée et artillerie coloniale) et 13 régiments du génie. Un régiment d'infanterie active est constitué de 3 400 hommes.

Entre le 2 août 1914 et le 1^{er} janvier 1919, 8 410 000 hommes ont été mobilisés dans l'armée française.

3. L'ORGANISATION DE L'ARMÉE FRANÇAISE PENDANT LA GUERRE

Chaque grande unité est composée :

- d'un quartier général : état-major, commandements d'armes (artillerie, génie, aéronautique et infanterie) et directions des services (intendance, santé, automobile, etc.).
- des troupes
- des services

Le groupe d'armées : cet échelon n'existe pas au début de la guerre. Il apparaît en octobre 1914, quand est créé un groupe d'armées du nord, confié au général Foch. Puis sont formés les groupes d'armées de l'est (1915) puis du centre (juin 1915). De janvier à mai 1917, il existe un groupe d'armées de réserve et un groupe d'armées interallié ; le groupe d'armées des Flandres, commandé par le roi des Belges, est créé en septembre 1918. Les armées du groupe d'armées ont pour mission de mener une opération principale et des opérations secondaires.

L'armée : cet échelon n'existe pas en temps de paix. Prévues par les plans de mobilisation, les armées sont formées à l'ouverture des hostilités. Elles sont l'unité de la manœuvre stratégique. Dans l'armée française, elles sont numérotées de I à V en 1914. Pendant la guerre, cinq armées supplémentaires sont constituées alors que l'ouverture du théâtre d'opérations dans les Balkans entraîne la création d'une armée d'Orient. Le commandant de l'armée dirige les opérations de plusieurs corps d'armée et grandes unités de cavalerie. Les corps d'armée sont rattachés à une armée pour une durée variable.

Le corps d'armée : à la veille de la Première Guerre mondiale, il existe 21 corps d'armée en métropole (chaque corps d'armée correspond à une région militaire). Dès la déclaration de la guerre, cet organe d'exécution tactique est renforcé par des unités de réserve. En outre, un corps de cavalerie est formé dans le cadre du plan XVII. Pendant la guerre, douze corps d'armée supplémentaires sont créés, parmi lesquels un corps colonial et deux corps de cavalerie.

La division : à la mobilisation, l'armée française est forte de 46 divisions d'infanterie active dont trois coloniales. Elles sont composées de troupes de toutes les armes. À la déclaration de la guerre, les divisions d'active sont renforcées par des unités de réserve, tandis que 25 divisions de réserve et douze divisions de territoriale sont mises sur pied. Ces dernières ne sont pas affectées aux corps d'armée dans un premier temps. La division d'infanterie est la grande unité qui connaît les plus importantes transformations pendant la guerre (créations, regroupements, dissolutions). À la veille de l'armistice, l'armée française compte 109 divisions plus une de territoriale, mais la distinction entre grandes unités d'active et de réserve disparaît dès 1915. En outre, entre 1916 et 1917, l'échelon brigade disparaît progressivement et il est remplacé par une infanterie divisionnaire.

Enfin, l'armée française comporte 10 divisions de cavalerie à la veille de la guerre. Pendant la guerre, certaines unités passent à pied et progressivement le nombre de divisions de cavalerie diminue (six divisions de cavalerie en 1917) mais les moyens de feu sont accrus.